Un point sur notre vision de la situation en DIRAG
21/10/2014

Le prochain CT DIRAG aura lieu le 27 novembre prochain, ce sera l'occasion d'évoquer un certain nombre de sujets face à la direction. La CFDT-Météo fera, comme à son habitude, un compte-rendu détaillé des débats.

La CFDT-Météo vous propose en introduction de cet article un extrait de sa « *profession de foi* » écrite dans le cadre des élections prochaines au Conseil d'administration.
------- Quelles revendications pouvons-nous porter avec des baisses de budget et d'effectifs ?
Le gel du point d'indice depuis 4 ans impacte directement le pouvoir d'achat des personnels. La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA, une prime touchée si, sur 3 ans, son indice évolue peu) ne parvient plus à compenser l'inflation. Les agents payent deux fois la note :

- réduction des effectifs
- rémunérations en berne, accentuées par la hausse des cotisations retraite jusqu'en 2020.

Faire croire aux collègues que tous les effectifs peuvent être sauvegardés dans tel ou tel service est une illusion, voire un mensonge. Mais les collègues ne doivent pas pâtir de cette situation de crise.
Nous nous battrons pour des revalorisations salariales et de meilleures conditions de travail. [...] la CFDT-Météo fera valoir les efforts des météos.----------

Lors du prochain CTSS, la CFDT-Météo souhaite que des explications précises soient apportées par la direction à l'ensemble des collègues de la DIRAG à la suite du courrier de certains agents du CM971 vers DSR/D, courrier diffusé à l'ensemble de Météo-France.
Elle souhaite aussi qu'un certain nombre de dysfonctionnements non cités dans le courrier mentionné soient pris en considération.

Le courrier de certains agents du CM971 vers DSR/D.
Tout en pointant l'absolue nécessité de maintenir un poste semi-permanent (*pouvant être enrichi par des tâches de production* ") en plus du poste permanent prévu, dans ce courrier, les agents se projettent au terme de la réorganisation et craignent d'être dans l'incapacité, l'impossibilité, de s'acquitter de leurs tâches.
Ils s'inquiètent d'une surcharge de travail en raison de la superposition de tâches de vigilance, aéronautiques, marines, et de prévision de proximité, ce pour la Guadeloupe et les Iles du Nord, notamment en cas de conditions sévères sur les deux territoires.

Tout comme il n'y avait pas eu de consensus sur le courrier envoyé par le CM971 vers le PDG en 2012 (notamment du fait de son contenu belliqueux), il n'y a ni consensus intersyndical, ni consensus interrégionnal sur les solutions pour répondre aux exigences de ce courrier-ci.
En revanche, il génère sans aucun doute une angoisse qui va bien au-delà de la Guadeloupe. Il en va de notre mission de sécurité des personnes et des biens, et de la responsabilité des prévisionnistes en cas de problème.
Cela dans un contexte où s'il y a eu des vigilances rouges en France, il ne faut pas oublier la vigilance mauve cyclone aux Antilles la semaine dernière. En Outre Mer, ces événements fort heureusement rares demandent un extrême investissement des collègues.

La solution actuelle - rappelée la réponse DSR/D du 16/10/2014 - est de soulager le CM971 par un transfert de certaines tâches au CIRP lors de ces surcharges. Elle ne fait pas l'unanimité, ni au sein du personnel, ni peut-être au sein de la hiérarchie locale.

La CFDT-Météo s'était opposée à la réorganisation telle que proposée en 2012, notamment en ce qui concerne la mutualisation du poste Aéro au CIRP. L'arrivée probable de la Prévision Conseil en DIRAG et avec elle la menace d'une nouvelle réorganisation, la troisième en 7 ans, est aussi un facteur anxiogène pour tous.

Par ailleurs, nous souhaiterions soulever d'autres soucis qui peuvent aggraver les tensions :

- Sur la vigilance : les interprétations sur les indicateurs ne doivent pas faire oublier que des demandes de formation / tutorat peuvent être exprimées concernant l'aide à la décision et la faiblesse des outils d'observation en temps réel

- Sur la procédure « alerte tsunami » : chronophage, générant un ressenti de tâches sans valeur ajoutée, une évolution est nécessaire, notamment en cas de grève. La CFDT-Météo est force de proposition dans ce dossier. Concernant notre solution, la direction était semble-t-il favorable mais l'Etat-Major de Zone Antilles n'est encore convaincu

- Sur le volet administratif, des dysfonctionnements ont de nouveau mené à des paiements différés (heures de nuit versées sur la paye d'août 2014 au lieu de juin habituellement) ; les agents techniques ne se sentent plus respectés, l'utilisation des outils GESFI / GRH demande à être améliorée, la circulation d'informations manque, une plus grande implication d'ADM/PE aux côtés des CM97X est attendue

- En Guyane, la rénovation d'un bâtiment est attendue pour enfin permettre d'améliorer les conditions de travail et de répondre en partie à l'inquiétude du personnel à ce sujet.

Au-delà de ces dysfonctionnements et en lien avec les réorganisations en cours, nous souhaitons que la direction réponde aux angoisses et gratifie les efforts des agents, sans quoi les malaises ne peuvent que perdurer.
La CFDT-Météo n'a de cesse d'insister sur la reconnaissance nécessaire des efforts d'adaptation et des labeurs consentis par les agents dans cette période de profonds changements. La CFDT-Météo a porté au niveau national le sujet de l'attribution de l'ITS aux 35 prévis DIRAG, et par extension aux prévis outre-mer, et appuie la demande auprès de DIRAG/D et de DDOM depuis 2012.

Une rétribution effective doit selon nous accompagner nos efforts, quelque soit la couleur des vigilances ; c'est ce type d'engagement et de respect que nous attendons de la direction.